



PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE

Financement : Banque Mondiale (P164184)

AVIS DE PROROGATION DE DELAI DE L'APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MAÏS PDACG

Juin 2023

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offres ouvert national N°AP/001/MAGEL/PDACG/MAI 2023 relatif à « **L'INITIATIVE MAÏS PDACG** », paru le 15 mai 2023 dans les quotidiens nationaux (LYNX, JAO Guinée), publié sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et qui devait expirer le **05 juin 2023**, que le délai de préparation des offres est prorogé de dix jours (10 J).

Par conséquent, la date de dépôt des offres (formulaire rempli sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB) est fixée **au plus tard le Jeudi, 15 Juin à 15h00 mn**, contre remise d'une attestation de dépôt, au siège de l'Unité de Coordination et d'Exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5ème étage, Commune de Dixinn, Conakry.

Il est à noter que l'objectif global de cet appel à projets vise à faciliter l'accès au maïs de qualité par les acteurs de la filière aviculture en Guinée, dans le but d'améliorer la rentabilité et la productivité dans les fermes avicoles. Il s'agit de poursuivre l'initiative de production du maïs graine précédemment promue par le Projet de Développement Agricole Intégré en Guinée (PDAIG).

Pour atteindre cet objectif global, le PDACG contribuera à travers trois (3) objectifs spécifiques à créer des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée :

- (i) Financer des plans d'affaires de sous-projets de production de maïs graine pour une superficie totale d'au-moins 2 000 hectares (ha) dans les principaux bassins de production de maïs couverts par le projet ;
- (ii) Appuyer la mise en relation des acteurs des filières maïs et aviculture à travers des conventions de partenariat pour la fourniture de maïs graine de qualité ;
- (iii) Soutenir l'aval de la filière maïs, par la mise à disposition des aviculteurs d'environ 10 000 tonnes maïs graine,

A terme, cette initiative favorisera (i) la professionnalisation de la production du maïs graine, par l'utilisation de variétés productives et les technologies adaptées sur au moins 2 000 ha ; (ii) le soutien aux opérations post-récolte, et (iii) l'appui au stockage et à la commercialisation au bénéfice des acteurs de la filière aviculture en Guinée.

La mise en œuvre de l'initiative se fera à travers :

- Le renforcement des organisations de producteurs, de transformateurs, de PME et des organisations

- interprofessionnelles par la formation et le coaching ;
- Le renforcement de capacités des acteurs, la facilitation de la préparation de plans d'affaires viables et les partenariats fructueux entre producteurs de maïs et acteurs de la filière volaille ;
 - La contribution au financement des plans d'affaires sélectionnés par le biais d'un mécanisme compétitif de subvention de contrepartie du projet.

Les critères d'éligibilité et de sélection sont :

Seront éligibles au présent appel à projets, tout sous-projet présenté par un :

- . Porteur de projets créateurs de valeur ajoutée locale (emplois jeunes femmes /contenu local) ;
- . Jeune et femme constituant un groupe vulnérable ;
- . Investisseur privé ;
- . Producteur ;
- . Agro-industriel ;
- . Transformateur
- Individuellement ou organisés en :
 - . Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
 - . Associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
 - . Associations et organisations professionnelles
 - . Structure légalement constituée
- Remplissant les critères d'éligibilité ci-après :
 - . Être un promoteur d'un sous-projet associé à la chaîne de valeur agricole maïs sur les corridors du projet et dans les bassins de production du maïs ;
 - . Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans la chaîne de valeur maïs pour le guichet C ;
 - . Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
 - . Justifier d'un acte de disponibilité foncière pour une superficie cumulée d'au moins 20 hectares,
 - . Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

Toutes les propositions doivent être rédigées dans un canevas de plan d'affaire déjà prédéfini. Celles rédigées à la main et/ou avec un autre canevas ne sont pas acceptées.

Les dossiers (Avis, dossiers d'appel à projet, canevas et documents annexes) sont disponibles en ligne sur le lien ci-après: <https://jaoguinee.com/post.php?t=AVIS-D-39-APPEL-A-PROJETS-PDACG--financement-de-l-investissement-prive-pour-des-chaines-d-approvisionnement-inclusives-&id=2823>

Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des antennes régionales de l'APIP et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de coordination et d'exécution du projet :
téléphone :(+224) 622 091 817 tous les jours ouvrables de 09 heures à 16 heures. Email : infopdacgap@gmail.com,

Le Coordonnateur National



Ousmane BAH
Ousmane BAH